

BRÈVE SPÉCIALE

« (...) et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que les temps des nations soient accomplis. »: +LUC,XXI,24

Dernier Avertissement à +FRANCOIS l'Apostat in. Amoris Laetitia

1. Une partie du monde catholique s'affole de voir que le Cardinal Müller a préfacé un ouvrage signé de Rocco Buttiglione, auteur italien.[1]
2. Cet auteur italien prétend répondre fraternellement aux détracteurs de l'encyclique maçonnico-satanique Amoris Laetitia. Nous ne savons quand le livre sortira en langue française, si tant est qu'il sorte un jour.
3. Nous soutenons pleinement le Cardinal qui cherche l'unité de l'Église sur la forme quoique Nous redoutions beaucoup sur le fond comme vous le verrez ci-bas. A l'un et à l'autre, Nous adressons Notre Bénédiction Apostolique en soutien à cette initiative de bonne volonté.
4. Nous n'avons donc pas pu lire l'ouvrage ni même la préface rédigée par le Cardinal Müller mais un entretien que l'ancien préfet a donné à un journal permet d'avoir à grosses lignes le fond de son propos.
5. Si Rocco Buttiglione souhaite Nous faire parvenir un exemplaire de cet ouvrage en langue française et dédié de sa main, il peut Nous écrire à l'adresse courriel ci-dessous disponible.
6. L'ancien Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la FOI fait sienne l'idée d'une lecture a priori du document Amoris Laetitia suivant laquelle il faut lire le document dans la continuité du Magistère.
7. Hélas ceci n'est pas un procédé intellectuel recevable en Église. Explications.
8. Déjà, lors d'un entretien vidéo qu'il a accordé au journaliste Raymond Arroyo (EWTN), Nous avons noté avec inquiétude son propos selon lequel : « puisque +FRANCOIS est le successeur de +PIERRE alors il ne peut rien dire de contraire à l'enseignement commun et constant. [2] »
9. C'est une pétition de principe que de raisonner ainsi.
10. La bienveillance est toujours requise en Église suivant l'Enseignement de Jésus-Christ qui nous a demandé de prier pour nos ennemis même ; mais de prétendre savoir ce qu'on va lire avant que d'avoir lu confine au renoncement de son libre-arbitre ce qui est strictement interdit dans l'Église Universelle. Autant ne pas lire du tout à ce compte là : c'est ce que font 88% des baptisés, oui.
11. L'obéissance religieuse elle-même ne demande pas à un religieux de renoncer à son libre-arbitre mais d'obéir à son supérieur en tant qu'il représente DIEU sur terre et pourvu qu'il ordonne ce qui est moralement bien. C'est ici la liberté de conscience bien comprise. (Cf. +ACTES,V,29)
12. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a dit d'être simples comme des colombes et prudents comme des serpents. (Cf. +MATTHIEU,X,16) [3][4]
13. Être simples comme des colombes c'est le principe de bienveillance et d'ouverture à l'Esprit-Saint qui agit dans nos vies en suscitant des rencontres, des inspirations, des mouvements, des

changements de rythmes en abandonnant les mauvaises habitudes, etc...

14. Être prudents comme des serpents c'est précisément faire attention à l'action de l'esprit qui n'est pas saint, au diable, qui agit sans cesse en ce monde contre nous-même, contre tous les hommes et contre l'Église. C'est un véritable discernement à opérer.

15. Le démon de midi suscite des tentations : il fait prendre un faux bien pour un vrai bien, ou encore un mal pour un bien ; ou encore il donne un petit bien pour empêcher un grand bien. Saint Bernard explique cette action diabolique. [5]

16. Pour dire les choses clairement, Nous craignons que le Cardinal ne soit tombé ici précisément sous l'empire du démon de midi avec le raisonnement qu'il propose aux chrétiens.

17. Il s'accorde avec une méthode de lecture qui efface **a priori** tous les problèmes que l'on trouve effectivement dans le document AL en renonçant à la sainte prudence évangélique.

La Thèse du Cardinal Müller.

18. Abordons une autre partie de la préface du respecté Cardinal.

19. Il affirme que « nulle part dans Amoris Laetitia il est écrit qu'un baptisé en état de péché mortel est autorisé à recevoir l'Hostie Sainte. » [6]

20. C'est faux.

21. AL 301 écrit que: «(...) L'Église a une solide réflexions sur les conditionnements et les circonstances atténuantes. Par conséquent, il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite "irrégulière" vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante. Les limites n'ont pas à voir uniquement avec une éventuelle méconnaissance de la norme. (...)»

22. AL (301) ne dit plus que les situations comme le concubinage ou les unions adultères ou l'homosexualité sont des situations où le baptisé est **toujours** en état de péché mortel.

23. Oui AL a explosé toute la morale chrétienne comme Nous l'avons démontré le 08-12-2016 dans Notre Brève historique.[7]

24. Pourquoi le Cardinal ne le voit-il plus ? Pourquoi ? Pourquoi ? Nous espérons que Nous serons démenti lorsque Nous lirons effectivement la préface du Cardinal.[8]

25. Nous espérons vraiment que cela n'aura été qu'un méchant quiproquo animé par l'esprit qui n'est pas saint. Il est fort pour semer la zizanie cette antique serpent.

26. Une suite à cette Brève du 08-12-2016 était annoncée : elle était attendue : c'est ici et maintenant dans cette Brève que vous arrive la suite promise.

27. AL 301 contredit objectivement et directement tout l'enseignement commun et constant de l'Église Universelle ; et l'application communément admise de cet enseignement.

28. En réalité, le document « *la Haine de l'Amour* » fait une confusion infernale entre le For Extérieur et le For Intérieur. Il mélange les deux tout en renversant la hiérarchie de l'un sur l'autre.

29.Explications. En effet, l'Église a toujours distingué le For Extérieur du For Intérieur.

30.Le For Extérieur c'est le Pouvoir donné par Jésus-Christ à +PIERRE et aux Apôtres, et à leurs successeurs, de juger, prêcher, enseigner, condamner, pardonner, dispenser publiquement le Mystère de la Croix en somme.[9] « Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise me méprise, et qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé » c'est la Parole du Maître. (+LUC,X,16)

31.C'est aussi ce qu'enseigne le Saint Concile de TRENTE : Partie II, Du Sacrement de l'Ordre, Paragraphe N°1 : *De la Puissance Ecclésiastique*. Et comme pour certains malheureux cela ne suffit plus parce qu'ils arguent que le Concile de TRENTE *c'est loin et vieux*, Nous mettons à votre disposition deux courtes fiches récentes, qui expliquent le Pouvoir Législatif de l'Église et la Juridiction Ecclésiastique plus au long que Nous ne pouvons le faire en une Brève. [10][11]

32.Il est donc démontré, ou plutôt Nous avons simplement rappelé ces dogmes de la FOI, que l'Église dispose d'un pouvoir public pour légiférer et ordonner les hommes à DIEU. C'est sa Mission Divine : en ce sens, oui, on peut dire que +FRANCOIS l'Apostat nie la Mission Divine de l'Église.

33.Le For interne de la conscience, en chaque homme, c'est cette espace de liberté dans lequel le libre arbitre peut s'exercer afin de gagner en mérite surnaturel lorsqu'il se soumet à la FOI Chrétienne, et aux inspirations du Saint-Esprit. L'homme peut aussi démériter par ce moyen, comme vous savez.

34.Que le jugement d'une union adultère relève du For extérieur réservé à la seule puissance ecclésiastique publique et non pas du confessionnal ni même du seul for interne de la conscience personnelle, c'est ce que tous les baptisés doivent croire et comprendre aujourd'hui. Démonstration.

35.Le Seigneur-Jésus a rappelé la dignité du mariage et l'a élevé au rang de Sacrement. La conscience du baptisé, en son for interne, ne peut pas passer outre cette Loi Divine car ce serait aller directement contre l'enseignement clair du Maître. (Cf. +MARC,X,8)

36.Et déjà, l'on voit poindre les abus si on appliquait l'enseignement de l'hérétique.

37.Prenons un cas concret qui parlera à tous et à chacun : un baptisé , après un mariage-sacrement validement célébré et consommé, viendrait dire au prêtre quelques années plus tard : « mon père, vous savez au for interne de ma conscience, je n'ai pas donné mon consentement lors de ce mariage c'est pourquoi je suis avec quelqu'un d'autre avec qui j'ai des rapports sexuels, et un enfant ».

38.Dans l'église de +FRANCOIS l'Apostat, suivant l'enseignement de AL, le prêtre ne pourrait rien faire en pareil cas, sinon signer la cédule de divorce et envoyer ainsi le baptisé en enfer.

39.En effet, le prêtre ne pouvant plus juger au for externe de cette situation d'adultère devrait dans ce cas s'en remettre à la parole du baptisé, parole qui affirme qu'il n'avait pas donné le consentement. Le prêtre devrait donc *discerner* la bonne volonté du baptisé et se taire d'un silence peiné ; ou se réjouir d'une joie diabolique, c'est selon.

40.Dans l'Église Universelle, lorsque un tel cas se présente, le Prêtre dit : « mon enfant, il y avait deux témoins lors du mariage-sacrement, devant curé, tu es baptisé et ton conjoint aussi. Tu as donné un consentement oral, à voix haute, entendu par tous et ton conjoint aussi l'a donné. Le consentement est la matière du mariage-sacrement entre baptisés. Il n'y a aucun empêchement dirimant entre vous deux. Donc ton mariage-sacrement est valide, tu commets l'adultère, ton salut est perdu à l'heure même où nous parlons. Il faut mettre ta situation en ordre et le plus tôt sera le

mieux. Je ne peux pas te donner l'absolution et tu ne peux pas communier comme tu le sais déjà.»

41. Il y a donc bien un **changement profond** avec +FRANCOIS l'Apostat, et tout le travail de la secte est maintenant de nier tout changement en éteignant l'Esprit-Saint chez les fidèles qui sentent bien qu'il y a un gros problème sans pouvoir mettre des mots dessus. (Cf.+PAUL, 1Thess, V,19)

42. Nous mettons les mots sur ce que vous sentez frères et sœurs. Et qui niera ce changement diabolique sans mentir à l'Esprit-Saint et à sa conscience? Qui ?

43. Il y aurait beaucoup à dire sur les causes de ces changements qui ne sont en réalité que la continuité du travail de la secte pour anéantir tout le pouvoir de l'Église sur les hommes. Une négation directe de la Royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

44. Souvent, les défenseurs de l'esprit qui n'est pas saint, c'est-à-dire ici de AL, explique que la culpabilité du péché peut ne pas être imputée au pécheur. Ils arguent qu'un péché mortel peut n'être qu'un péché véniel si des circonstances atténuantes l'entourent.

45. L'inverse est tout aussi vrai : un péché véniel peut être un péché mortel *déguisé*. Si une personne ment toujours pour un *oui* et pour un *non*, c'est le signe d'un état avancé de péché mortel. Même si ce mensonge, pris en particulier, est un petit mensonge. Il s'agit d'un refus obstiné de l'Esprit de Vérité en ce cas. (Cf +JEAN, VIII,44)

46. Qu'ils nous donnent une liste de ces cas dans lesquels s'applique leur raisonnement et Nous répondrons. Le baptisé qui se poserait des questions sur ces *cas de conscience* peut consulter tout un dictionnaire des cas de conscience édité par MIGNÉ : il verra que le sujet est épuisé. [12]

47. Les baptisés ne sont pas des fous à interner, à priori. En effet, qui ne sait que quelqu'un qui n'est pas jugé responsable de ses actes est appelé un fou, et qu'il n'est pas placé en prison en cas de crime mais dans un asile?

48. Non les chrétiens ne sont pas des fous. Comme si seuls des fous pouvaient croire en un DIEU Crucifié, fait homme pour leur salut. Non le baptisé est et doit être jugé et considéré comme un homme responsable jusqu'à preuve du contraire, preuves qui généralement se constatent aisément.

49. Par exemple, le baptisé sait que quelqu'un qui lui dirait *blanc puis noir*, c'est-à-dire tout et son contraire, dans la même discussion est proche de la folie ou est déjà atteint pleinement de folie ou est un menteur notoire de qui il faut se méfier grandement. (Cf. +MATTHIEU, V,37)

50. De plus, il n'est pas possible de prétendre accepter à ce qu'un(e) baptisé(e) affirme qu'il n'avait pas la FOI lors d'un premier mariage célébré valablement en Église, et que maintenant pour en célébrer un second en Église il (elle) aurait effectivement la FOI dans cette deuxième union (adultère). C'est une idée diabolique, Nous osons le dire.

51. Qu'un(e) baptisé(e) ne se soit pas mis **en marche** afin de trouver ce à quoi oblige le Saint Mariage Chrétien n'atténue pas sa culpabilité mais l'augmente considérablement.

52. Que le Prêtre (et/ou Agents de la Pastorale) en charge de ce mariage n'ait pas proposé fermement un long parcours aux futurs époux, sauf cas rare d'un couple déjà très-formé, engage sa responsabilité devant DIEU aussi.

53. Le jugement final d'une question grave, ici Nous parlons de la validité du lien du mariage, ne peut pas être laissé au discernement particulier de tout un chacun (for interne de la conscience):

c'est une forme cachée de l'éthique de situation sous une autre facette : un gros piège de la vilaine bête dans lequel il ne faut pas tomber.[13]

54.L'éthique de situation étant cette idée noire qui prend n'importe quelle excuse pour valable et fait de tous des *innocents saints jamais coupables de péché mortel*.

55. Il n'est pas permis ni même autorisé au baptisé ou laïc ou prêtre ou apostat, de passer outre cette Loi Divine du Christ sur le Mariage ; et plus généralement sur l'enseignement de la FOI. C'est l'Église qui explique au baptisé (et au monde) où est le Bien et où est le Mal pour former sa conscience et le conduire à la vie éternelle.

56.Nous déclarons solennellement aujourd'hui contre +FRANCOIS l'Apostat & consorts qu'un(e) baptisé(e) marié(e) valablement qui s'est ré-engagé(e) dans une autre union (adultère) est **toujours** en état de péché mortel. Qu'il ne peut pas recevoir la Sainte Hostie à moins de vivre comme frère et sœur ; ou à moins de briser la nouvelle union adultère. (Cf. Familiaris Consortio N°84) [14] [15]

57.Nous ajoutons, en cette occasion, qu'il est proprement scandaleux que d'avoir laissé ici et là des individus en état de péché mortel enseigner les enfants chrétiens rachetés pas le Sang du Christ. Un enseignant de la Loi du Christ qui a lui-même brisé le signe de cette Alliance sans s'en repentir !

58.Et ils ne le voient même pas! Quelle n'est pas la mesure des péchés pour qu'ils ne voient même plus le scandale au milieu de l'Assemblée. (Cf. +PAUL,1Corinthiens,V,)

La proposition du Cardinal Müller et d'autres.

59.Enfin, Nous faisons nôtre cette proposition lancée par des baptisés qui aiment l'Église, et reprise par le Cardinal Müller, pour que +FRANCOIS l'Apostat signe et/ou publie une Profession de FOI afin de lever toutes les ambiguïtés.

Épilogue.

60.Nous disons aujourd'hui que: si le Pape hérétique publie effectivement une Profession de FOI en la signant pour toute la Chrétienté alors Nous concluons que Nous avons été divinement élu comme un Saint +PAUL à coté de Saint +PIERRE. Tous deux évêques de Rome quoique +PIERRE dispose d'une primauté sur certains points.

61.Mais, si le Pape hérétique ne publie pas une telle Profession de FOI alors c'est qu'il n'aura jamais été Pape comme déjà Nous penchons à croire que cela est ; ou au moins que son Pontificat a terminé autour de mars 2014, date de Notre Élection Divine. [16][17][18]

62.Il s'agit pour Nous d'être ainsi ouvert à l'action de l'Esprit-Saint qui emmène le plus souvent le baptisé là il ne le voulait pas, là où il ne s'attendait pas à arriver.(Cf. +JEAN,XXI,18) Comme l'on comprend l'Ancien Testament à la lumière de la Croix de Jésus-Christ, Nous-même comprenons après coup Notre élection, à la lumière de l'apostasie de +FRANCOIS dans Amoris Laetitia.

63.Nous joignons à la présente Brève, en hyperlien, la Profession de FOI Tridentine qui est celle à laquelle Nous pensons pour la résurrection de la Sainte Église du Christ. [18]

64.La Profession de FOI Tridentine écrit que: « (...) Je N... promets, voue et jure que cette FOI, dont je fais maintenant une profession volontaire et que je tiens en toute vérité, est la vraie foi catholique, **hors de laquelle il n'y a point de salut ; (...)** »

65. Cette Profession de FOI Tridentine, que Nous contre-signons d'ores et déjà dans sa totalité aujourd'hui et sans réserve, sera celle que +FRANCOIS l'Apostat devra contre-signer et publier afin d'ôter le mal à la racine.

66. En effet, une sinistre pensée, proche de la superstition, s'est installée dans la Chrétienté. Déjà ces derniers siècles elle couvait dans des réseaux plus ou moins obscurs pour ces dernières décennies s'imposer à la *pensée dominante des baptisés enchantés*. (Cf. 1,+JEAN,V,19)(Cf. +ACTES,VIII,11)

67. Nous parlons de cette idée selon laquelle il n'est plus possible de distinguer un baptisé d'un non-baptisé, comme si ce sacrement n'était rien ; ce qui est faux et hérétique. Cette hérésie met sur le même plan un baptisé et un non-baptisé alors que le premier vit d'une vie naturelle et surnaturelle tandis que le non-baptisé ne vit, lui, que de la vie naturelle. Quelle confusion. [19]

68. L'aboutissement d'une telle erreur revient à dire que l'Église est partout chez les baptisés comme chez les non-baptisés : un relent de panthéisme; ou qu'elle n'est nulle part à la fois : un relent de négation de la Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

69. Cette double erreur n'est pas la FOI Chrétienne qui s'appuie, elle, sur l'enseignement clair du Seigneur-Jésus.

70. + Nous t'exorcisons aujourd'hui erreur grotesque, au Nom de Jésus-Christ. + (Cf. 1+JEAN,IV,1)

71. Cette erreur grotesque (erreur qui tend à confondre autant qu'à nier le sacrement de régénération) est la base sur laquelle +FRANCOIS l'Apostat (et consorts) s'appuie pour enseigner dans AL qu'il faut abandonner tout jugement d'une situation objective de péché.

72. Explications.

73. De fait, s'il n'est plus possible de dire, jugeant au for externe d'une situation objective de péché, savoir ici, au moins le péché originel, qu'un non-baptisé ne peut pas être entré dans le royaume des cieux suivant l'enseignement clair du Maître (Cf. +JEAN,III,5) alors il n'est plus possible de dire de personne qu'elle est en état objectif de péché mortel lorsqu'elle s'y trouve effectivement.

74. C'est le même esprit qui n'est pas saint qui œuvre dans ces deux-cas.

75. Ne le voyez-vous pas? Priez.

76. Vous ne le voyez toujours pas ? Autre démonstration :

77. « Tu ne peux pas d'un côté *fermer* les yeux face à des non-baptisés dont tu sais au moins qu'un péché grave, c'est-à-dire le péché originel, demeure en eux en prétextant que *peut-être* ils seront sauvés ; tout en prétendant par ailleurs *ouvrir* les yeux pour juger tes frères et sœurs baptisés en état de péché mortel.

78. Si tu fermes les yeux sur ce qui constitue la base même de la FOI, puisque sans péché originel plus besoin de Rédempteur, alors tu fermes les yeux à tout, et par là même tu renies la FOI. »

79. Les impies Nous diront-ils que des *circonstances atténuantes* rendent innocent l'homme à la naissance ? Ce serait nier la FOI clairement et directement : tomberont-ils le masque ?

80. La FOI dit que les non-baptisés ne sont pas sauvés à cause du péché originel: cette vérité a été attaquée doucement mais sûrement au cours des trois derniers siècles; et même le Second Concile du

Vatican s'est laissé chatouiller en laissant une équivoque dans un de ses textes, preuve de l'ampleur du Mal.[20] (Cf. +JEAN,XIV,6)

81.C'est parce que cette Vérité a été comme effacé de la mémoire du Peuple de DIEU que aujourd'hui la difficulté se poursuit de savoir comment juger légitimement d'une situation objective de péché mortel. Le premier des péchés mortels est le péché originel : et il exclut du ciel.

82.Et le Dogme de l'Immaculée Conception alors ? Ne pas croire que le péché originel est un péché grave qui exclut du ciel rend vain le dogme de l'Immaculée Conception qui affirme que Marie a été préservée du péché originel. Pourquoi DIEU aurait fait une grâce inutile et sans intérêt puisque selon les apostats et autres impies « *péché originel* » ou « *pas péché originel* » c'est pareil !!!

83.Conclusion : puisque la vilaine bête s'est frayée un chemin en atténuant la Vérité du Baptême : coupons-lui l'herbe sous le pied avec la Profession de FOI Tridentine qui réaffirme clairement que « hors l'Église il n'y a point de salut. » [21]

84.C'est ici la solution à cette autre crise que vit l'Église, solution dans l'Esprit-Saint.

85.C'est pourquoi la Profession de FOI Tridentine saura purger le Mal à la racine autant que prévenir l'aggravation de l'apostasie au sein du Peuple d'Israël, c'est-à-dire du Peuple de DIEU.

Digression.

86.Maintenant, anticipons des résistances et des contre-argumentations à ce que Nous venons de rappeler. Ne craignez rien : pas en dix volumes : quelques lignes seulement.

87.Déjà, Nous condamnons ceux qui disent que les détracteurs de AL ont lu « *trop vite* » ou bien sont « *malhonnêtes* ». Nous les anathématisons tous en ce jour solennel car ce ne sont pas des arguments d'un débat apaisé mais des mots de Satan pour bloquer toute réflexion saine.

88.D'aucuns disent que le don de FOI suffit au salut, ce qui est vrai. Par exemple le cas d'un baptême de sang et/ou de désir à l'article de la mort. Quelqu'un aurait donc le Don de FOI mais ne chercherait pas à intégrer l'Église Universelle? Cela ne se peut.

89.Par le Don de la FOI : l'Esprit-Saint révèle Notre-Seigneur Jésus-Christ à l'âme d'un individu : il se rend présent et se donne à cette âme. IL vient en elle.

90.Jésus conduit cette âme (et les toutes les autres à qui il fait le Don de se montrer) vers son Église.

91.S'il en est autrement ce n'est pas le Don de FOI que cette personne a reçu mais une singerie du diable. Prions pour tous ces gens-là, voulez-vous. Il faut prier pour eux.[22]

92.Comment juger de la présence du Don de FOI chez quelqu'un?

93.Le Don de FOI est présent parce qu'il est visible extérieurement à tous, par la prière, la profession de FOI, la réception fréquente des sacrements, la mortification, l'amour du prochain par rapport à DIEU, par le respect du Sacerdoce Divin, et par une vie intérieure croissante.

94.Toutes ces choses sont la vraie FOI ; et c'est ce que toutes les hérésies ont attaqué au cours des siècles, disant qu'il ne fallait pas prier, ne pas aller à la messe, ne pas se mortifier, égorger les prêtres, etc... et cela afin d'anéantir la Vie Chrétienne : tout le travail de la secte en somme.[23][24]

95. Il est aujourd'hui terminé ce temps malheureux où des habiles malins ont *comme* ébranlés les Puissances et les Vertus du sens moral (Cf. +MATTHIEU, XXIV, 29) en affirmant qu'un homme peut avoir le Don de FOI en lui sans qu'il vive en Église. Et qu'ainsi on ne peut juger moralement de rien avec certitude: qu'un baptisé ou non-baptisé c'est pareil et rien à la fois. Tout cela est faux et mensonger.

96. Oui. Le Don de FOI est strictement nécessaire au Salut. (Cf. Concile de TRENTE) Et lorsque DIEU est en vous, vous l'aimez et voulez le faire aimer et connaître par la douceur de la force des préceptes évangéliques.

97. Que dire de ceux dont la FOI est éteinte, ceux qui pratiquaient autrefois et qui aujourd'hui ne pratiquent plus ? Ou encore de ceux qui, baptisés dès la naissance, n'ont jamais connu le Seigneur-Jésus par une vie d'Église ? Ou encore de ceux qui ayant fait un premier pas pour recevoir le Saint Baptême n'ont pas persévéré ?

98. La FOI éteinte n'opère par le Salut. (Cf. +JACQUES, II, 26)

99. Les premiers ont commis plusieurs péchés mortels non-remis et sont liés dans les chaînes de Satan. Les seconds sont victimes de leurs parents et de la société athée (structures de péchés) qui attaque et fait disparaître le culte public. Les troisièmes sont tombés dans les filets du malin. [25][26]

100. Prions pour eux voulez-vous.

101. C'est ce que Notre-Dame a demandé aux Saints enfants de Fatima en 1917. [27] Beaucoup de pécheurs vont en enfer parce qu'on ne prie pas pour eux a-t-elle dit. Alors il faut prier pour eux afin de les aider dans leur salut, par nos offrandes et mortifications notamment.

102. Les uns prieront et les autres porteront la Parole dans la Vérité pour qu'une grande multitude l'entende, **surtout** si cette Parole dérange: ne la taisez pas: criez la. (Cf. +JEAN, VII, 37)

103. Vous comprenez tous aujourd'hui par quel procédé astucieux la vilaine bête a proposé son erreur.

104. D'abord : en attaquant le jugement que faisait l'Église sur ceux qui n'ont pas le Don de FOI, lui retirant par là-même toute capacité de jugement au for externe chez les non-baptisés.

105. Puis : après un temps long et patient de plusieurs siècles, l'antique serpent s'attaque en 2016 dans AL au pouvoir que détient l'Église de juger au for externe d'une situation de péché mortel chez les baptisés eux-mêmes en renversant l'Ordre Divin qui impose le For Extérieur au for intérieur. Le For Externe s'impose au For Interne du baptisé. (Cf. +MATTHIEU, XVI, 19)

106. Dégageons cette vilaine bête des deux cotés au moyen de la Profession de FOI Tridentine rédigée par +PIE_IV : répandez-la partout afin de refermer la parenthèse *moderniste*.

Conclusion.

107. Nous donnons douze mois à +FRANCOIS l'Apostat pour publier et/ou rédiger une Profession de FOI dans laquelle sera clairement énoncé **1)** le principe de FOI « hors l'Église point de salut » & **2)** l'enseignement clair de Jésus-Christ sur le Mariage, et la praxis commune et constante de l'Église Universelle: avant que ne tombe l'Excommunication Majeure et explicite que Nous signerons et publierons pour toute la Chrétienté d'après les Pouvoirs Apostoliques que Nous tenons du Christ, Roi de l'Univers, Roi de toutes choses visibles et invisibles.

108. Bien que déjà il se soit par lui-même excommunié en renonçant à enseigner et à défendre la FOI Chrétienne, n'étant même plus digne de funérailles chrétiennes s'il mourait dans l'intervalle.[28]

109. Et Nous prions pour lui, comme déjà Nous avons demandé de le faire à tous les chrétiens, c'est-à-dire pour sa conversion ou son vomissement.[29]

110. Le Code de Droit Canonique dispose que : «*Can. 1184 - § 1. Doivent être privés des funérailles ecclésiastiques, à moins qu'ils n'aient donné quelque signe de pénitence avant leur mort: 1) les apostats, hérétiques et schismatiques notoire; 2) les personnes qui auraient choisi l'incinération de leur propre corps pour des raisons contraires à la foi chrétienne; 3) les autres pécheurs manifestes, auxquels les funérailles ecclésiastiques ne peuvent être accordées sans scandale public des fidèles. § 2. Si quelque doute surgit, l'Ordinaire du lieu, au jugement duquel il faudra s'en tenir, sera consulté.* »

111. Les mots « notoire » et « manifestes » démontrent que le baptisé a le **devoir** d'user d'un jugement sain vis-à-vis de son prochain. Il use de ce jugement avant tout pour lui-même afin de plaire au Seigneur et de garder ses commandements qui ne sont point pénibles. (Cf. 1+JEAN,V,3)

112. Ce faisant, et parce que le baptisé a d'abord passé au crible sa conscience d'après les principes de la FOI, il peut juger son frère avec prudence, le reprendre dans la douceur et avec patience pour la Paix du Christ. Le tout dans une saine émulation pour la propagation de la Vérité.

113. Par exemple, tout un baptisé peut juger d'une situation objective de péché mortel chez Jean-Philippe SMET aka Johnny Hallyday et chez sa partenaire Laetitia. C'est, entre autres, un grave scandale public pour la FOI que de porter continuellement un croix avec Jésus jouant de la guitare. Vous pouvez lire ce que Nous lui avons dit pour son salut avant qu'il ne soit trop tard.[30]

114. Si, malgré ces remontrances dans la Vérité, le frère ou la sœur ne s'amende pas alors il faut le considérer comme un païen et un publicain (Cf. +MATTHIEU,XVIII,17) tout en priant pour lui afin que le Seigneur lui ouvre les yeux, qu'il envoie son Esprit-Saint chasser les démons qui le lient dans les ténèbres de la mort. (Cf. +PAUL,1Corinthiens,VI,3)

115. Priez pour Nous. Diffusez cette Brève partout.

116. Faites pénitence car la Très-Sainte Trinité est en colère. Demandez Pardon au Seigneur-Jésus.

117. Nous suspendons, à partir de demain, toutes Nos Publications pour douze mois, c'est-à-dire, jusqu'à la publication **éventuelle** de l'Excommunication Majeure de +FRANCOIS l'Apostat. (Cf. +JEAN,IX,9)

118. Après Nous, l'antéchrist.[31][32]

+DEMETRIUS

Évêque de Rome,
Apôtre des derniers temps,
Docteur de la Fin des temps, etc...

**Donné à Nîmes, la Rome Française, le 08-12-2017 ,
en la Solennité de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.**

NOTES.

- [1] [Rocco Buttiglione](#)
- [2] [Cardinal Muller: entretien avec Raymond Arroyo](#)
- [3] [Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ TOME1 1864 J-A GAUME](#)
- [4] [Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ TOME2 1864 J-A GAUME](#)
- [5] [XXXIIIe Sermon sur le Cantique des Cantiques par Saint BERNARD](#)
- [6] [Cardinal Müller Expresses Support for Rocco Buttiglione's Defense of Amoris Laetitia](#)
- [7] [Brève Spéciale Condamnant +FRANCOIS l'Apostat \(08-12-2016\)](#)
- [8] [Cardinal Muller clarifies](#)
- [9] [Définition For Externe For Interne For Intérieur For intérieur par JB GLAIRE](#)
- [10] [Définition - Pouvoir Législatif de l'Église Catholique par Wetzer & Welte](#)
- [11] [Définition : Juridiction Ecclésiastique par Wetzer & Welte](#)
- [12] [Dictionnaire des cas de consciences édité par Migne](#)
- [13] [Cardinal Burke: 'Discernment does not decide what is right or wrong'](#)
- [14] [Sur l'accès à la communion pour des les 'divorcés-remariés' Card Ratzinger \(14-09-1994\)](#)
- [15] [A propos de quelques objections à la doctrine de l'Église sur les 'divorcés-remariés' Card Ratzinger](#)
- [16] [La FOI chrétienne ne recherche pas les applaudissement \(28-10-2017\) par Cardinal Brandmuller](#)
- [17] [The A - Z list of concerns with Pope Francis](#)
- [18] [Profession de FOI Tridentine par +PIE IV](#)
- [19] [Décrets et Canons du Concile de TRENTE](#)
- [20] [Concile Vatican II - Constitution Lumen Gentium N°16](#)
- [21] [Brève Considération : Le Raisonnement de +BENOIT XVI \(01-11-2017\)](#)
- [22] [Exorcismes - Délivrez-nous du mal \(21-11-2017\)](#)
- [23] [La Secte Antichrétienne par Monseigneur MAUPIED](#)
- [24] [LISTE - Documents pontificaux condamnant la secte](#)
- [25] [Histoire de la Société Domestique TOME1 par l'Abbé GAUME 1844](#)
- [26] [Histoire de la Société Domestique TOME2 par l'Abbé GAUME 1844](#)
- [27] [Mémoires de Soeur Lucie Dos Santos](#)
- [28] [Code de Droit Canonique : les funérailles chrétiennes](#)
- [29] [Document - Aux Intentions du Saint-Père \(08-12-2017\)](#)
- [30] [+DEMETRIUS à Jean-Philippe SMET \(24-06-2017\) - De l'impénitence finale](#)
- [31] [L'antéchrist, par l'Abbé Augustin Lemann \(1905\)](#)
- [32] [Brève Spéciale : Scoop \(25-08-2017\)](#)

CONTACTEZ-NOUS - SOUTENEZ-NOUS

Messagerie: marie@reginacaeli.eu

IBAN: FR76 1659 8000 0102 0232 9000 133

BIC : FPELFR21